



Coach

FONCTION PUBLIQUE

2026-2027

Sous-officier de gendarmerie

Catégorie B | Concours externe & interne



Les connaissances essentielles



Entraînements corrigés



Progression pas à pas



Conseils méthodo

Audrey Chauveau



Partie 1 : **Le guide théorique**

Toutes les informations insérées dans cette partie s'appuient sur les arrêtés du 27 avril 2011 (concours externe et interne) et du 8 avril 2019 (concours du corps de soutien technique et administratif), fixant les modalités de déroulement et le programme des épreuves. Même si l'essentiel est synthétisé dans cet ouvrage, il est vivement recommandé de consulter ces textes réglementaires dans leur intégralité.

Ce guide théorique expose les épreuves des concours de sous-officiers (chapitre 1), mais surtout fournit un socle solide de connaissances, suffisant pour aborder sereinement les épreuves écrites comme orales (chapitres 2 et 3).

1

La présentation des concours de sous-officier

Il existe quatre grandes voies d'accès au concours de sous-officier de gendarmerie :

- Externe ;
- Interne ;
- Le troisième concours ;
- Corps de Soutien Technique et Administratif de la Gendarmerie Nationale (CSTAGN).

Le troisième concours, destiné aux candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle, fait l'objet d'un recrutement sur dossier. Il ne sera donc pas traité dans ce manuel, qui se concentre sur les voies principales.

Ces trois concours nécessitent des **conditions préalables identiques** :

- Avoir entre 17 et 35 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Des dérogations d'âge peuvent être accordées dans certains cas spécifiques (formulaires disponibles sur le site internet de « La gendarmerie recrute ») ;
- Être de nationalité française ;
- Avoir participé à la Journée de Défense Citoyenne (JDC), anciennement journée d'appel de préparation à la défense ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir été condamné pour des faits incompatibles avec l'exercice des fonctions militaires.

L'**inscription** s'effectue en ligne via le portail officiel (<http://www.recrutementenligne.gendarmerie.interieur.gouv.fr>). Il est également possible de s'inscrire auprès d'un Centre d'Information et de Recrutement (CIR) situé à proximité de votre domicile.

Les épreuves sont organisées dans le centre d'examen le plus proche de votre domicile, en métropole comme en outre-mer.

Maintenant que les grandes lignes des concours ont été posées, il est temps d'entrer dans le détail des principales voies d'accès, en précisant pour chacune ses spécificités, ses conditions particulières et les attentes qu'elles impliquent.

I Le concours de sous-officier externe (opérationnel)

Il existe deux **périodes d'inscription** pour le concours de sous-officier externe :

- Entre février et juin pour la **session de septembre** ;
- Entre septembre et décembre pour la **session de mars**.

Selon les années, une ou deux sessions peuvent être organisées. Il est donc recommandé de consulter régulièrement le site officiel de la gendarmerie pour connaître les dates précises.

Le nombre de tentatives est limité à trois pour ce concours.

Il est ouvert aux candidats **titulaires** du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre de niveau 4 minimum inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Il est possible de se présenter au concours en étant encore en cours d'obtention du diplôme, sous réserve de fournir un formulaire de dérogation, disponible sur le site www.lagendarmerierecrute.fr. La pièce justificative doit alors être obtenue au plus tard à la date de signature du contrat d'engagement.

Examinons désormais le déroulement des épreuves, en commençant par l'admissibilité, puis l'admission.

1

L'épreuve d'admissibilité

L'admissibilité constitue la première grande étape du concours. Elle ne comporte qu'une seule épreuve écrite, mais elle est décisive pour la sélection des candidats.

1. La forme de l'épreuve

Il s'agit d'une composition écrite sur un sujet de culture générale, d'une durée de **3 heures**. Son **coefficient 7** sur la note globale souligne son importance. Toute note inférieure à **6/20** est éliminatoire.

Votre objectif ne doit pas être de simplement atteindre le seuil minimum, mais d'obtenir la meilleure note. D'autres notes viendront s'ajouter pour établir un classement final, et une mauvaise note ici est difficilement rattrapable. Il ne s'agit pas d'un examen, mais d'un concours : vous êtes en concurrence avec plusieurs milliers de candidats.

À titre d'exemple, la session de mars 2025 a enregistré plus de 13 000 inscriptions. Seuls 6 000 ont franchi l'étape de l'admissibilité. Ces chiffres illustrent le niveau d'exigence de cette première épreuve.

Si vous bénéficiez d'un aménagement spécifique (temps supplémentaire, utilisation d'un ordinateur...), assurez-vous de fournir une attestation médicale conforme aux exigences administratives du concours.

Le conseil du Coach



- Rédigez avec une encre bleue ou noire, non effaçable.
- En cas d'erreur, raturez proprement plutôt que d'utiliser du correcteur blanc.
- Conformément à l'arrêté du 27 avril 2011 (annexe I), le devoir doit être « soigneusement organisé (introduction, parties, conclusion) » et une « attention particulière sera portée à la langue française ».

2. Le fond de l'épreuve

Cette épreuve prend la forme d'une **dissertation de culture générale**.

Certains d'entre vous auront probablement déjà eu l'occasion de rédiger ce type d'exercice au cours de leur scolarité. Pour les autres, il s'agira d'acquérir une méthodologie rigoureuse. Des outils et conseils de rédaction vous seront fournis dans la partie 2, chapitre 1, « dissertation », de ce manuel. Apprenez-les et appliquez-les.

Les sujets proposés sont généralement ouverts et portent sur des problématiques de société : citoyenneté, sécurité, institutions, etc.

Les critères d'évaluation se concentrent principalement sur :

- ➔ La pertinence et cohérence de la réflexion ;
- ➔ La clarté de l'argumentation ;
- ➔ Et la maîtrise de la langue française (orthographe, syntaxe, grammaire, conjugaison).

Attention : les compétences linguistiques ne sont pas développées dans ce manuel. Si vous avez des lacunes en français, il est impératif de vous entraîner quotidiennement. La différence entre deux copies peut parfois se jouer sur des détails de formulation ou d'accord.

Le conseil du Coach



Le correcteur lit des centaines de copies. Une copie soignée, bien orthographiée et bien présentée fera toujours meilleure impression. En tant que futur gendarme, vous serez amené à rédiger des procès-verbaux officiels. Autant prendre dès maintenant de bonnes habitudes rédactionnelles. Anticipez et mettez-vous à niveau dès maintenant.

2

Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission comprennent **trois volets** complémentaires :

- Une épreuve de sport ;
- Un entretien oral avec le jury ;
- Des tests psychotechniques, psychologiques et numériques.

Lors de ces épreuves, vous devrez vous munir des **documents obligatoires** :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Les originaux de vos diplômes ;
- Un curriculum vitae ;
- Un certificat médical d'aptitude à passer l'épreuve sportive, datant de moins d'un an (un modèle est disponible sur le site www.lagendarmerierecrute.fr).

Le conseil du Coach

Ne négligez aucun document : un oubli peut compromettre votre dossier et entraîner votre exclusion du processus de sélection.

Cette étape conditionne votre sélection finale et ouvre la voie à l'entrée en école de sous-officiers.

⚑ 1. L'épreuve sportive

• La nature et les objectifs de l'épreuve

L'épreuve sportive est dotée d'un **coefficient 3**. Une **note inférieure à 6/20 est éliminatoire**. Elle est réalisée en **tenue de sport**.

En reproduisant une situation proche du contexte opérationnel, l'épreuve permet d'évaluer :

- Votre capacité à suivre la formation en école ;
- Votre résistance, votre rigueur et votre mental, autant de qualités indispensables sur le terrain.

Notons toutefois qu'elle ne reflète pas à elle seule la compétence globale d'un gendarme, mais qu'elle constitue un indicateur concret de sa capacité à agir efficacement dans certaines situations opérationnelles (course-poursuite, riposte).

Le conseil du Coach

Quel que soit votre niveau actuel, il ne faut pas négliger la préparation de cette épreuve. Beaucoup de candidats sont éliminés à cette étape.

• Le contenu de l'épreuve

Une **vidéo explicative officielle** est disponible sur le site de www.lagendarmerierecrite.fr. Visualisez-la attentivement et analysez chaque geste pour optimiser votre préparation.

L'épreuve se compose de trois ateliers évaluant la motricité, l'endurance et la force :

- Un **parcours d'obstacles** de 50 mètres chronométré : saut de tapis, montée d'escaliers, franchissement d'obstacles, passage d'une poutre et simulation de chute ;
- Une **simulation de combat** chronométré : tractions et poussées d'un poids (25 kg pour les femmes, 36 kg pour les hommes), entrecoupées de chutes maîtrisées sur un tapis ;
- Un **transport de poids** (25 kg pour les femmes et 45 kg pour les hommes) sur une distance de 25 mètres.

Afin d'évaluer vos performances, référez-vous aux tableaux suivants (*annexe IV de l'arrêt du 27 avril 2011*) :

Déroulement des ateliers	
Échauffement	Les candidats devront disposer d'au moins 15 minutes pour s'échauffer individuellement avant le passage de l'épreuve.
Atelier 1 : parcours d'obstacles (EPG)	<p>Le candidat accomplit six fois le parcours d'une longueur de 50 mètres en appliquant les consignes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Partir du cône de départ, courir en direction du cône 1. 2. Contourner le cône 1, traverser en diagonale en direction du cône. 3. Avant d'atteindre ce cône, franchir d'un bond, sans le toucher, un obstacle (tapis de sol) de 1,80 m de long pour les hommes, de 1,60 m de long pour les femmes. À la réception, tourner à gauche autour du cône 2 et se diriger vers l'escalier. 4. Monter et descendre l'escalier en courant, en touchant au moins une marche en montant, la plate-forme supérieure et une marche en descendant. 5. Contourner le cône 3, remonter et redescendre l'escalier puis se diriger vers le cône 4. 6. Tourner à gauche et se diriger en diagonale vers le cône 5. Avant d'atteindre ce cône, sauter deux obstacles de 45 cm de haut, distants de 3 mètres. 7. Au cône 5, tourner à droite et se diriger vers le cône de départ. Avant d'atteindre ce dernier, franchir une poutre placée à 0,90 m du sol, maîtriser sa réception et se laisser tomber sur le dos ou sur le ventre (alternativement à chaque tour). Se relever sans aide (ne pas se retourner si l'on tombe sur le ventre, ne pas rouler sur le côté lorsque l'on tombe sur le dos, ne jamais s'aider de la poutre) et contourner le cône de départ avant d'accomplir un autre tour ; 8. Lorsque les six tours sont terminés, se diriger vers l'atelier n° 2. <p>Fautes relevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-franchissement du tapis ; • Cône ou barre renversé ; • Poutre touchée avec toute autre partie que les mains ou les pieds ; • Se relever en s'aidant de la poutre ou en roulant sur le côté. <p>Toute faute est immédiatement sanctionnée par l'obligation de tenter à nouveau le passage de l'obstacle jusqu'à y parvenir après avoir, le cas échéant, replacé l'élément tombé. Le non-franchissement du tapis répété six fois entraîne l'échec de l'épreuve.</p>

Déroulement des ateliers	
Atelier 2 : simulation d'un combat (EPG)	<p>À moins de 10 mètres de la fin de la course d'obstacles, exercices de traction et de poussée entrecoupés de chutes maîtrisées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exercice de traction : agripper la corde et soulever un poids de 36 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes. En conservant le poids dans cette position, se déplacer en décrivant un arc de cercle de 180° et toucher le mur de chaque côté de l'appareil. Répéter l'exercice six fois en touchant ainsi le mur trois fois de chaque côté. Conserver son équilibre et garder ses coudes fléchis pendant toute la durée de l'exercice. 2. Chutes maîtrisées : après l'exercice de traction, déposer le poids sur le sol, s'éloigner de l'appareil (1 mètre), tomber sur le ventre, se relever, toucher le mur, exécuter une autre chute sur le dos, se relever sans rouler sur le côté et toucher encore le mur. Cette séquence est exécutée deux fois (4 chutes : 2 vers l'avant, 2 vers l'arrière). 3. Exercice de poussée : après avoir touché le mur, se déplacer jusqu'à l'appareil de poussée. À l'aide des poignées, pousser afin de soulever du sol un poids de 36 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes. Le conserver dans cette position et décrire six arcs de cercle complets en touchant trois fois le mur de chaque côté (idem exercice de traction). Les bras doivent demeurer fléchis au niveau des coudes : ni les coudes ni les mains ne doivent toucher la poitrine ou les épaules. <p>Autres indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de mauvaise exécution, le candidat doit reprendre l'exercice (chute ou arc). • La partie chronométrée de l'EPG prend fin au moment où le candidat termine le 6^e arc de l'exercice de poussée (dépôt du poids sur le sol). • Le candidat doit se reposer une minute avant d'entreprendre le transport du sac de sable.
Atelier 3 : transport de poids	<p>Une minute de repos vous sera octroyée avant la réalisation de cet atelier. Il n'est pas chronométré mais doit être validé pour réussir l'ensemble de l'épreuve sportive.</p> <p>Le candidat doit soulever un poids (sac de sable) de 45 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes, le transporter, en se servant uniquement de ses bras, sur une distance de 15 mètres et le reposer sur le sol en douceur.</p> <p>Faute relevée : incapacité à soulever le sac, à le porter en se déplaçant ou à le poser en douceur à la fin de l'exercice. Dans tous les cas l'ensemble de l'exercice doit être repris. Trois essais infructueux signifient un échec.</p>

Barème de l'EPG			Atelier n° 3	
Notes	Temps			
	Hommes	Femmes		
20	3'10	3'20	L'échec à cet atelier entraîne le retrait d'un point sur la note obtenue lors des 2 premiers ateliers chronométrés.	
19	3'15	3'25		
18	3'20	3'30		
17	3'25	3'35		
16	3'30	3'40		
15	3'35	3'45		
14	3'40	3'50		
13	3'45	3'55		
12	3'50	4'00		
11	3'55	4'05		
10	4'00	4'10		
9	4'10	4'20		
8	4'20	4'30		
7	4'25	4'35		
6	4'31	4'41		
5	4'35	4'45		
4	4'40	4'50		
3	4'45	4'55		
2	4'50	5'00		
1	4'55	5'05		
0	> 4'55 et abandons/échecs	> 5'05 et abandons/échecs		

En cas de performance intermédiaire, la note à attribuer est celle qui correspond à la performance immédiatement inférieure.

Des **erreurs** techniques peuvent vous pénaliser. Certaines vous obligent à recommencer l'obstacle, après l'avoir remis en place :

- Non-franchissement du tapis ;
- Renversement de la barre ou du cône ;
- Toucher la poutre avec une autre partie que les mains ou les pieds ;
- Se relever en s'aidant de la poutre ou en roulant sur le côté.

D'autres erreurs peuvent entraîner une élimination automatique : six échecs au franchissement du tapis.

Le conseil du Coach



Le gendarme, en tant que militaire, est régulièrement évalué sur ses capacités sportives tout au long de sa carrière (minimum une fois tous les deux ans). Votre condition physique est intrinsèque au métier que vous souhaitez entreprendre. Entraînez-vous de manière progressive.

2. L'entretien oral avec le jury

• La nature et les objectifs de l'épreuve

L'épreuve est notée avec un **coefficient 7**, identique à celui de la dissertation. Toute **note inférieure à 6/20 est éliminatoire**.

L'arrêté du 27 avril 2011 (annexe I), précise que cette épreuve « vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état de sous-officier de gendarmerie au regard de sa **personnalité**, de sa **motivation**, de sa **culture générale**, de ses facultés d'**expression** et de **raisonnement**, de sa vivacité d'esprit et de son équilibre émotionnel ».

Autrement dit, vous devez convaincre le jury de votre légitimité à devenir sous-officier.

• Le déroulement de l'épreuve

Le jour de la convocation, muni de votre curriculum vitae, vous tirez au sort un sujet d'**actualité** d'ordre général. Ce sujet sert de point de départ à l'entretien. Vous disposez de **10 minutes** pour le **préparer**.

Vous vous présentez ensuite devant le jury, composé d'un officier et d'un sous-officier de gendarmerie.

L'entretien dure **20 minutes** :

- 10 minutes d'exposé sur le sujet tiré au sort ;
- Puis 10 minutes d'échange avec le jury.

Remarque du Coach

Le jury reste maître du temps. Il peut adapter la durée de l'entretien selon votre profil et ses attentes.

3. Les tests psychométriques, psychologiques et numériques

• Les tests psychométriques

Vous commencerez par deux tests psychotechniques, sous forme de questionnaires à choix multiples.

Ils ne sont pas notés mais sont destinés à préparer l'entretien individuel avec le psychologue.

• L'entretien psychologique

Cet entretien individuel vise à analyser votre **profil émotionnel et comportemental**. Le psychologue évalue notamment votre :

- Stabilité mentale ;
- Gestion de vos émotions (notamment du stress) ;
- Capacité à vous adapter au cadre militaire ;
- Sincérité.

Le conseil du Coach

Le psychologue cherche à comprendre qui vous êtes vraiment. Ne cherchez pas à vous conformer à ce que vous croyez qu'il attend : soyez sincère.

Même si **cette épreuve n'est pas notée**, elle joue un rôle déterminant dans votre sélection :

- Elle permet de vérifier la compatibilité de votre état d'esprit avec le métier de gendarme ;
- Son compte-rendu influence la décision finale du jury.

Un candidat jugé inapte psychologiquement ne sera pas retenu, même avec d'excellents résultats aux autres épreuves.

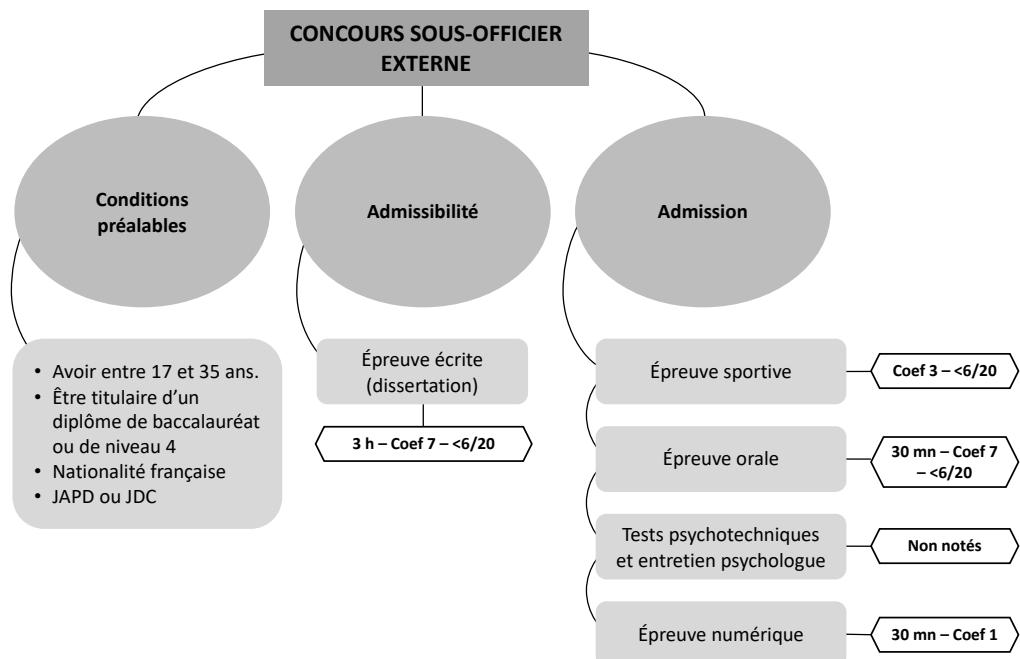
• L'épreuve numérique

Elle consiste à répondre à un questionnaire à choix multiples d'une durée de **30 minutes, coefficient 1**. La note n'est pas éliminatoire.

Elle porte sur :

- Les fondamentaux de la culture numérique (web, environnement informatique) ;

- La protection des données et de la sécurité informatique.
L'objectif est de s'assurer que le candidat pourra évoluer dans un environnement professionnel digitalisé.



II Le concours de sous-officier interne (opérationnel)

Ce concours s'adresse aux personnes **déjà engagées dans la sécurité**.

Aucune condition de diplôme n'est requise si :

- Vous êtes Gendarme Adjoint Volontaire (GAV) ou Adjoint De Sécurité (ADS) de la Police nationale, et vous avez effectué au moins un an de service au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Vous êtes un réserviste de la gendarmerie ;
- Vous êtes un militaire d'une autre force armée (en activité ou en détachement), avec au moins quatre années de service, et toujours sous contrat le 1^{er} janvier de l'année du concours.

Pour ce concours, la **période d'inscription** a lieu généralement entre février et juin, pour une session organisée en **septembre**.

Le nombre de **tentatives** est limité à **trois**.

Pour les Gendarmes Adjoints Volontaires avec la qualité d'Agents de Police Judiciaire Adjoints (**GAV APJA**), il est possible de se présenter **à la fois au concours interne et au concours externe**.

1

Les épreuves d'admissibilité

L'admissibilité comporte une seule épreuve, exigeante tant sur le fond que sur la forme.

1. La forme de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve professionnelle écrite, d'une durée de **3 heures**, notée avec un **coeffcient 7**. Toute note inférieure à **6/20** est éliminatoire.

Le sujet porte sur les **connaissances professionnelles**, à traiter sous forme de **questions-réponses**. Certaines questions peuvent être traitées avec ou sans documentation, selon les instructions données.

La division du recrutement, des concours et des examens met à disposition des fiches de révision, disponibles :

- En ligne (compte professionnel) ;
- Ou en consultation directe dans les CIR proches de votre domicile.

2. Le fond de l'épreuve

Les questions portent sur des **problématiques liées à la sécurité intérieure et à la défense** notamment : déontologie, éthique militaire, victimologie, réglementation interne...

Au-delà des connaissances, seront également évaluées :

- La maîtrise de la langue française ;
- La qualité de l'expression écrite ;
- La clarté et l'organisation de votre argumentation.

Le candidat doit structurer sa réponse en trois parties : **introduction – argumentation – conclusion**.

Les conseils du Coach



Les examinateurs attendent de vous un haut niveau de connaissances professionnelles essentielles au quotidien du gendarme. Mobilisez toute votre expérience de terrain, interrogez vos camarades sous-officiers, et appuyez vos réponses sur des exemples concrets et vécus (si possible).

Programme de révision (annexe II de l'arrêté du 27 avril 2011)

A) Préparation militaire opérationnelle	1. Le gendarme, militaire de la gendarmerie et connaissance du milieu militaire :	2. Sécurité et service de garnison :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le gendarme, militaire de la gendarmerie ; • La militarité et la gendarmerie ; • Les récompenses et les sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de la caserne et service de garnison ; • Sécurité des systèmes d'information. 	
B) Contact de proximité et numérique	1. Formation à la proximité, au contact et à la victimologie : <ul style="list-style-type: none"> • La France administrative ; • Les institutions françaises et européennes ; • Les autres acteurs de la sécurité publique ; • Éducation civique et libertés fondamentales ; • Les libertés publiques ; • Principes de proximité et contact avec la population ; • L'accueil téléphonique ; • La charte et la logique d'accueil ; • L'accueil physique par le chargé d'accueil ; • Le renseignement d'ordre public. 	2. Connaissances de la gendarmerie : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la gendarmerie ; • Les missions de service public ; • La gendarmerie et le service public. 	3. Déontologie et éthique militaire : <ul style="list-style-type: none"> • Le serment, la charte du gendarme et le Code de déontologie ; • Sensibilisation aux réseaux sociaux ; • La lutte contre les discriminations ; • Le devoir d'agir et de réagir du Gendarme ; • Le respect de la personne humaine.
C) Sécurité du gendarme en intervention	1. Formation générale à l'intervention professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Les fondements légaux de l'intervention-généralités ; • La coercition ; • L'usage des armes par les militaires de la gendarmerie. 	2. Formation aux techniques d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Les fondamentaux de la progression tactique ; • Les conduites sous escorte. 	3. Maîtrise sans arme de l'adversaire : <ul style="list-style-type: none"> • Les fondamentaux de la Maîtrise Sans Arme de l'Adversaire ; • Réglementation du menottage et des fouilles.

Programme de révision
(annexe II de l'arrêté du 27 avril 2011)

D) Sécurité des territoires et des mobilités	1. L'agent de police judiciaire adjoint : <ul style="list-style-type: none"> • Infraction, classification des infractions et circonstances aggravantes ; • Acteurs de la police judiciaire, les compétences juridictionnelles, la police judiciaire, les différents types d'enquête et les missions de l'APJA ; • Le droit d'arrestation et les mandats de justice ; • L'enquête de voisinage ; • L'alerte, le transport et le gel des lieux-le rôle de l'APJA lors du gel des lieux, de la gardé à vue et de la perquisition ; • La préplainte en ligne ; • Le rapport d'infraction et la main courante gendarmerie. 	2. Agent de la sécurité des mobilités : <ul style="list-style-type: none"> • Les missions et principes d'action de la police route, les postes de contrôle ; • Les conduites addictives ; • L'accident. 	3. Formation aux systèmes d'information et de communication : <ul style="list-style-type: none"> • La procédure radio et le réseau rubis.

2 ◇ Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission comprennent **trois volets** complémentaires :

- Une épreuve de sport ;
- Un entretien oral avec le jury ;
- Des tests psychotechniques, psychologiques et numériques.

Seul **l'entretien oral avec le jury** sera traité ici. Les autres, étant identiques à ceux du concours Sous-Officier de Gendarmerie (SOG) externe, sont détaillés dans les rubriques correspondantes.

Lors de ces épreuves, vous devrez vous munir des **documents obligatoires** :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Une preuve de votre statut professionnel actuel ;
- Les originaux de vos diplômes ;
- Un dossier professionnel et sa notice ;

- ➔ Un certificat médical d'aptitude à passer l'épreuve sportive, datant de moins d'un an (un modèle est disponible sur le site www.lagendarmerierecrute.fr ou peut être obtenu auprès de l'antenne médicale de votre lieu d'affectation). Si une visite périodique a été réalisée dans les deux dernières années, elle peut suffire à justifier votre aptitude.

Le conseil du Coach

Ne négligez aucun document : un oubli peut compromettre votre dossier et entraîner votre exclusion du processus de sélection.

⚑ 1. La nature et les objectifs de l'épreuve d'entretien avec le jury

Avant l'entretien, vous devez constituer soigneusement votre dossier professionnel. Le modèle de dossier est téléchargeable sur le site www.lagendarmerierecrute.fr.

Structurez votre dossier autour des éléments suivants :

- ➔ Formations scolaires ;
- ➔ Expériences professionnelles, en entreprise ou dans le cadre de votre statut actuel ;
- ➔ Compétences particulières ;
- ➔ Projets professionnels en gendarmerie.

Attention : n'utilisez aucun sigle, abréviation ni noms de personne dans les rubriques à renseigner.

En tant que personnel sensible aux sujets de la sécurité, vous serez évalué avec un niveau d'exigence supérieur. Vous devez démontrer votre capacité à assumer des responsabilités de sous-officier.

⚑ 2. Le déroulement de l'épreuve

L'entretien dure **25 minutes**. Il est affecté d'un **coefficent 7**, et toute note **inférieure à 6/20** est éliminatoire. Ce fort coefficient souligne l'importance stratégique de cette épreuve.

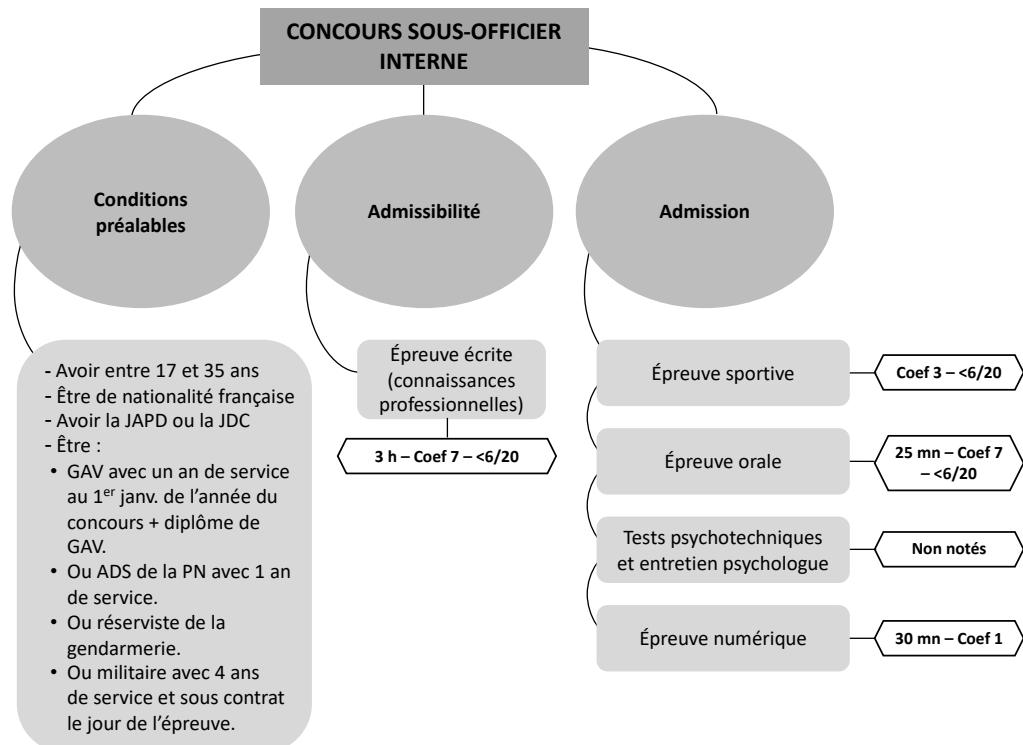
Le jour de l'épreuve, vous devrez présenter votre dossier professionnel et sa notice. Sans ces documents, la note finale sera sanctionnée. Même si le jury dispose de toute la latitude pour élargir la discussion, le contenu du dossier constitue la base de l'entretien, donc il doit être dûment renseigné.

Les conseils du Coach



L'épreuve vise à mettre en valeur votre aptitude à l'état de sous-officier, au regard de votre expérience professionnelle.

Votre motivation et votre parcours doivent faire la différence. La phase d'admission peut parfois avoir plus de poids que l'admissibilité : ne la sous-estimez pas.



III Le concours de sous-officier du Corps de Soutien Technique et Administratif de la Gendarmerie Nationale (CSTAGN)

Ce concours s'adresse aux **candidats diplômés**, aux **professionnels expérimentés** et aux **anciens de l'arme**.

Normalement, le candidat doit être **titulaire du baccalauréat** (ou diplôme équivalent) ou justifier de **trois années d'expérience professionnelle**. Toutefois, aucune condition de diplôme n'est requise pour les candidats suivants :

- Gendarme Adjoint Volontaire (GAV) ou Adjoint de sécurité (ADS) de la Police nationale, ayant au moins un an de service au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Réserviste de la Gendarmerie nationale ;
- Militaire d'une autre force armée (en activité ou en détachement), ayant au moins quatre années de service au 1^{er} janvier de l'année des épreuves, et toujours sous contrat au jour de celles-ci.

Le concours est organisé **deux fois par an**, généralement en **février** et en **septembre**. Les inscriptions ouvrent environ six mois avant la date des épreuves écrites.

Au moment de l'inscription il convient de **choisir une spécialité** parmi les suivantes :

- Appui Opérationnel Transverse (AOT) ;
- Auto-Engins Blindés (AEB) ;
- Affaires Immobilières (AI) ;
- Armurerie et Pyrotechnie (ARM) ;
- Restauration Hôtellerie Loisirs (RHL).

Le candidat ne peut postuler qu'à **une seule spécialité** par session de sélection. **Nul ne peut se présenter plus de trois fois au titre d'une même spécialité**.

Les candidats détenant l'un des diplômes ou titre professionnel figurant dans l'annexe VI de l'arrêté du 8 avril 2019 peuvent :

- Être dispensés de tout ou partie des épreuves d'admissibilité (concerne toutes les spécialités) ;
- Être dispensés de la phase d'admission (concerne la spécialité auto-engins blindés et armurerie et pyrotechnie).

L'épreuve d'admissibilité

1. La nature et les objectifs de l'épreuve

La première phase consiste en une **épreuve écrite de mise en situation professionnelle**, avec ou sans documentation.

Elle est d'une durée de **2 heures** avec un **coefficients 2**. Un aménagement de l'épreuve (temps supplémentaire, ordinateur) est possible sur présentation d'une attestation médicale conforme.

Cette épreuve vise à évaluer vos savoirs techniques liés à la spécialité choisie et vos capacités d'analyse et de synthèse professionnelle.

Le conseil du Coach

Mobilisez vos compétences opérationnelles techniques en lien avec votre future fonction pour réussir l'épreuve.

2. Le contenu de l'épreuve

L'exercice porte sur des questions ou commandes en s'appuyant sur les documents présents.

Ces documents supports peuvent être variés : schémas, photographies, tableaux statistiques, caractéristiques d'un véhicule, pictogrammes.

Le conseil du Coach

Mettez-vous dans la posture d'un sous-officier CSTAGN, capable d'appliquer rigueur, logique et précision technique face à une à des problématiques concrètes.

L'annexe I de l'arrêté de l'épreuve du 8 avril 2019 détermine le programme de chaque spécialité choisie pour évaluer les connaissances techniques et professionnelles du candidat.

Auto-engins blindés

1. La technique automobile

- la métrologie mécanique ;
- les instruments de mesure nécessaires à la pratique de la mécanique (pied à coulisse, micromètre, comparateur, clé dynamométrique, jauge d'épaisseur).

2. Motorisation essence et diesel

- le principe du cycle à 4 temps ;
- l'architecture et les différents constituants d'un moteur ;
- la distribution, la lubrification, le refroidissement des moteurs ;
- les principes de l'injection ;
- les notions de pollution et de dépollution ;
- le principe du moteur diesel ;
- le circuit d'alimentation diesel ;
- les lois d'injection ;
- les pompes d'injection ;
- les différents types d'injecteurs ;
- le système d'injection à rampe commune ;
- la suralimentation ;
- les méthodes de recherche de pannes sur les différents circuits diesel.

3. Électricité générale

- les principes fondamentaux d'électricité en courant continu ;
- la symbolisation des schémas électriques ;
- le circuit de charge et ses composants ;
- le circuit de démarrage et ses composants (y compris la batterie) ;
- le circuit de préchauffage et ses composants ;
- les différents accessoires ;
- les principes de la climatisation.

4. Suspension

- la constitution, le marquage et les usures de pneumatiques ;
- l'organisation générale de la suspension ;
- le fonctionnement et le diagnostic des différents types de suspension.

5. Freinage

- la réglementation et l'organisation du freinage ;
- les différents composants d'un circuit de freinage hydraulique ;
- les différents composants électroniques constituant l'ABS et l'ESP.

6. Direction

- la composition et le fonctionnement de la direction ;
- les angles du train avant.

7. Transmission

- l'organisation de la transmission ;
- les embrayages, les boîtes de vitesses, les boîtes de transfert, les ponts et différentiels, les arbres de transmission et les réducteurs.

Auto-engins blindés

8. Hydraulique

- les propriétés des fluides hydrauliques ;
- les phénomènes liés à la pression et au débit ;
- la composition des circuits hydrauliques ;
- les générateurs, récepteurs, organes de commande et appareils de régulation ;
- la détection de charge ;
- la direction assistée ;
- la suspension hydropneumatique ;
- les transmissions hydrostatiques et hydrodynamiques.

9. Sécurité santé au travail dans un atelier automobile

- le traitement des déchets ;
- les équipements individuels et collectifs ;
- le risque incendie ;
- l'outillage dangereux ;
- le stockage des produits dangereux.

Affaires immobilière

1. Mathématiques

a) Les suites arithmétiques et le raisonnement par récurrence :

- la définition ;
- le Calcul de U_n ;
- la représentation graphique ;
- le sens de variation ;
- la somme des termes consécutifs.

b) La résolution d'équations :

- les fonctions circulaires ;
- les fonctions polynomiales du 1^{er} degré et du 2^e degré.

c) Le calcul de surfaces et de volumes :

- les surfaces telles que : carré, rectangle, parallélogramme, losange, trapèze, triangle quelconque, triangle rectangle, triangle isocèle, triangle équilatéral, cercle, pentagone, hexagone, octogone ;
- les volumes tels que : cube, parallélépipède, prisme droit, pyramide, cône, cylindre, sphère, ellipsoïde.

d) Les statistiques :

- la moyenne arithmétique ;
- la médiane ;
- le minimum ;
- le maximum ;
- la somme ;
- l'écart-type ;
- le nombre de valeurs.

Affaires immobilière

2. Physique-chimie

a) L'application d'une force ou d'un couple à un solide :

- l'effet d'une force ;
- l'effet d'un couple ;
- le frottement entre solides ;
- le frottement d'un fluide ;
- la force de gravitation ;
- le travail et la puissance d'une force ;
- le travail et la puissance d'un couple ;
- la force et l'accélération linéaire ;
- le couple et l'accélération angulaire ;
- le transfert d'énergie par le travail.

b) Le comportement des fluides :

- la pression, la pression absolue, la pression relative ;
- le théorème fondamental de l'hydrostatique ;
- le théorème de Pascal ;
- les unités de mesure de pression ;
- les différents états de l'eau et les changements d'état ;
- les échanges d'énergie et les changements d'états.

3. Domaines de la construction et de la gestion immobilière et locative (questions ou commandes, avec ou sans documentation). Il n'est pas prévu de programme de révision pour ce thème.

Armurerie et pyrotechnie

1. Mécanique générale

- la métrologie :
- l'utilisation des instruments de mesure nécessaires à la pratique de la mécanique générale (pied à coulisse, micromètre, comparateur, clé dynamométrique, jauge d'épaisseur, cales étalon).
- la machine-outil :
- la technologie machine et les principes généraux de l'usinage ;
- l'utilisation des machines conventionnelles (tour à métaux, fraiseuse), perceuse à colonne, touret ;
- le choix des outils adaptés et calculer les vitesses de coupe et d'avance ;
- le dessin industriel :
- les fondamentaux (normes) du dessin industriel ;
- les dessins techniques ;
- la désignation des matériaux :
- la désignation normalisée des matériaux métalliques ;
- la classification des métaux et alliages suivant leurs désignations normalisées.

Armurerie et pyrotechnie

2. Armurerie

- les bases de l'armurerie, savoir manipuler et sécuriser une arme ;
- la nomenclature des pièces principales d'une arme ;
- les différents systèmes de fermeture et de fonctionnement courant des armes ;
- l'identification des armes ;
- la législation en vigueur relative à la fabrication, au commerce, à l'acquisition et à la déten-
tion des armes ;
- la classification des armes.

3. Balistique et pyrotechnie

- la composition d'une munition ;
- les principales munitions (petit calibre) militaires et civiles ;
- l'identification d'une munition.

Restauration hôtellerie loisirs

1. Comptabilité et fiscalité

- les bases juridiques ;
- les principes comptables ;
- les objectifs de la comptabilité ;
- produits et charges d'exploitation ;
- les stocks ;
- l'immobilisation ;
- les opérations financières ;
- les provisions ;
- les états comptables ;
- le compte de résultat ;
- le bilan ;
- les impôts directs ;
- les impôts indirects ;
- la définition de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- les principes de calcul de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- les formulaires de déclaration.

2. Sécurité alimentaire

- le plan de maîtrise sanitaire ;
- le système d'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (système HACCP) ;
- les allergènes.

3. Technologies et méthodes culinaires

- le vocabulaire professionnel ;
- les tailles et découpes ;
- les potages ;
- les fonds et sauces ;
- les préparations, appareils et les farces de base ;

Restauration hôtellerie loisirs

- les cuissons ;
- les pâtes de base ;
- les crèmes de base ;
- les produits de la pêche ;
- les œufs ;
- les viandes de boucherie ;
- les volailles ;
- les abats ;
- les fromages ;
- les différentes gammes ;
- les compositions et valeurs nutritives.

4. Service et commercialisation

- les différentes formules de restauration ;
- l'équipement du restaurant ;
- le personnel du restaurant ;
- l'accueil au restaurant ;
- les types de services ;
- les vins.

5. Législation du travail

- les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des accidents du travail ;
- les grands principes du droit du travail.

Appui opérationnel transverse

Épreuve visant à évaluer les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, ses qualités rédactionnelles et son niveau d'orthographe. Généraliste, elle porte sur le domaine des ressources humaines, de la logistique et des finances ne requiert aucune connaissance préalable. Il n'est pas prévu de programme révision particulier.

2

Les épreuves d'admission

- Les épreuves d'admission comprennent **trois volets** complémentaires :
- Une épreuve de sport ;
 - Un entretien oral avec le jury ;
 - Des tests psychotechniques, psychologiques.

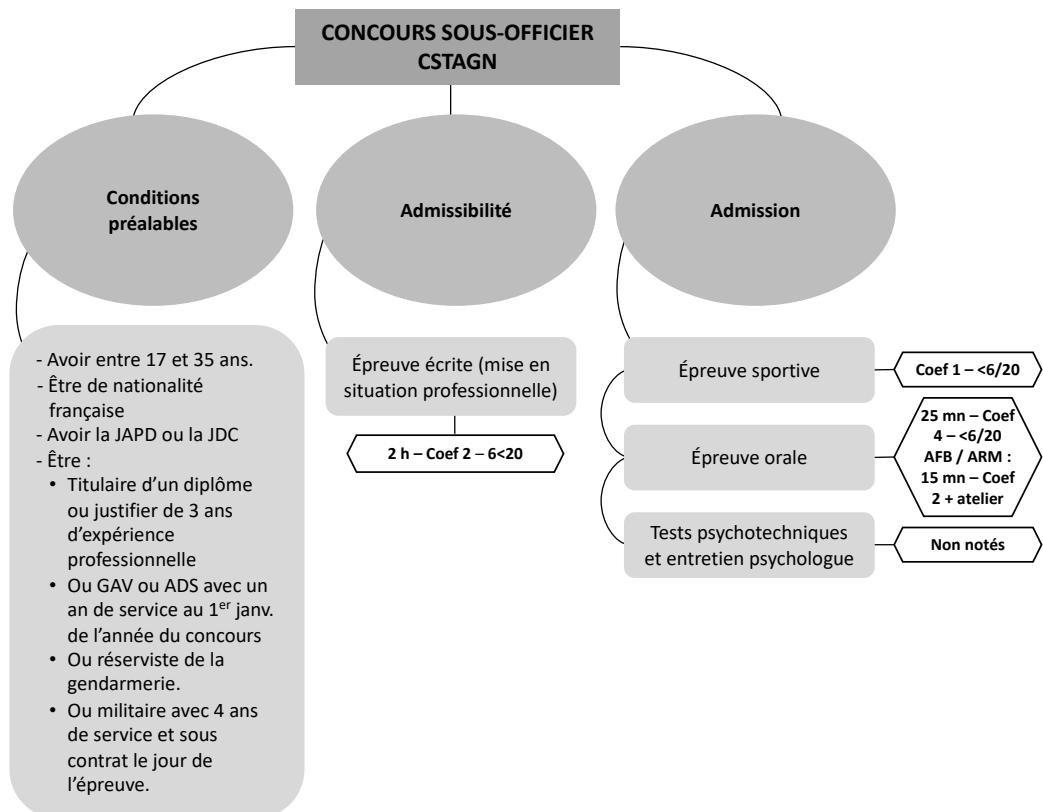
Les tests psychotechniques et psychologique ne seront pas traités ici, car identiques à ceux du concours externe. Il n'y a pas d'épreuve numérique pour ce concours.

Lors de ces épreuves, vous devrez vous munir des **documents obligatoires** suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Les originaux de vos diplômes ;
- Un certificat médical d'aptitude à passer l'épreuve sportive, datant de moins d'un an (un modèle est disponible sur le site www.lagendarmerierecruit.fr ou peut être obtenu auprès de l'antenne médicale de votre lieu d'affectation). Si une visite périodique a été réalisée dans les deux dernières années, elle peut suffire à justifier votre aptitude.

Le conseil du Coach

Ne négligez aucun document : un oubli peut compromettre votre dossier et entraîner votre exclusion du processus de sélection.



⚑ 1. L'épreuve sportive

L'épreuve sportive possède un **coefficent 1**. Une **note inférieure à 6/20** à l'un de ces exercices est éliminatoire.

Elle se compose de trois exercices physiques :

- Course à pied de 3 000 mètres (coefficent 2) ;
- Abdominaux (coefficent 1) ;
- Appuis faciaux (coefficent 1).

Le barème de notation est présent dans l'annexe III de l'arrêté du 8 avril 2019.

⚑ 2. L'entretien avec le jury

Cet entretien varie selon la spécialité choisie.

- **Les spécialités « Auto Engins Blindés » (AEB) ou « ARMurier-pyrotechnicien » (ARM)**

Il faudra passer deux épreuves :

- Un entretien de **15 minutes, coefficient 2** avec un jury. L'objectif est d'évaluer votre motivation, votre aisance d'expression et la pertinence de votre parcours ;
- Une **épreuve pratique en atelier**, sauf en cas de dispense par équivalence de diplôme (cf. annexe VI de l'arrêté du 11 juin 2024) :
 - Pour la spécialité AEB, l'épreuve consiste en la réparation d'une panne simple (électrique ou mécanique). Vous devez expliquer votre raisonnement et répondre aux questions des examinateurs ;
 - Pour la spécialité ARM, l'épreuve consiste en la réalisation d'une pièce ajustée simple à l'aide d'outillage manuel, à partir d'un plan de définition.

- **Les autres spécialités**

Pour toutes les autres spécialités, vous passerez devant un jury pour une **durée de 25 minutes, coefficient 4**. La **note éliminatoire est inférieure à 6/20**.

Le jury évaluera :

- Vos aptitudes professionnelles ;
- Votre motivation à intégrer la gendarmerie ;
- Vos compétences techniques en lien avec la spécialité. Pour les spécialités Affaires immobilières (AI) et Restauration – Hôtellerie – Loisirs (RHL), une bonne maîtrise des savoirs professionnels est attendue ;
- Vos facultés d'expression, de raisonnement et d'analyse.

Après avoir exploré en détail les différentes voies d'accès aux concours de sous-officier, il est désormais temps d'élargir notre regard à l'environnement institutionnel et sociétal dans lequel s'inscrit la Gendarmerie nationale. Comprendre les fondements de l'État, les dynamiques sociales et les valeurs propres à l'institution est essentiel pour mieux saisir le rôle du gendarme au sein de la société.

2

La place de la Gendarmerie nationale au cœur de la société française

La Gendarmerie nationale est l'une des grandes institutions républicaines. Pour comprendre son rôle et ses missions, il est nécessaire de la replacer dans son environnement d'action : la **société française**.

Servir la République exige de connaître les **fondations historiques, politiques et juridiques** sur lesquelles repose notre modèle démocratique. Le gendarme agit pour le compte de la société et sert les valeurs de la nation. Il incarne à la fois **l'ordre et le lien social**, placé au cœur du contrat social, en interaction constante avec toutes les institutions de l'État et les attentes des citoyens.

Ce chapitre débute par une étude progressive de l'organisation de la société française (I) avant de s'intéresser à la place occupée par la Gendarmerie nationale en tant que **force de sécurité publique** au service du bien commun (II).

Tous les éléments abordés ici sont utiles à la réussite des **épreuves écrites et orales** de l'ensemble des concours. Appropriez-vous ces repères pour donner de la profondeur à vos arguments.

I L'organisation de la société

Comprendre l'organisation d'une société, c'est saisir les **valeurs** qu'elle défend, les **institutions** qui l'encadrent, et les **libertés** qu'elle garantit.

Pour en cerner les enjeux, il est d'abord nécessaire de revenir sur l'histoire de la formation des sociétés humaines (A), afin d'en dégager les grands principes politiques, juridiques et moraux qui façonnent notre modèle républicain (B), avant d'observer comment ces fondements guident concrètement l'action de la gendarmerie nationale au service de la société (C).

Ce chapitre vous aidera à saisir l'importance du rôle que vous serez amené à jouer au cœur de la société française, en tant que sous-officier.

1

L'histoire de la construction des sociétés

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire complète de la fondation des sociétés car l'ampleur du sujet nécessiterait un manuel à part entière. Les éléments qui suivent sont volontairement synthétiques et ne prétendent pas à l'exhaustivité. L'histoire est toujours plus riche, nuancée et complexe. Le but est simplement de vous offrir quelques **repères historiques** pour nourrir vos réflexions et **illustrer vos propos** lors des épreuves.

Le conseil du Coach

N'apprenez qu'une ou deux idées par époque, vous avez bien d'autres thématiques à mobiliser en parallèle.

1. L'histoire succincte des sociétés de l'Antiquité au monde contemporain

Depuis la Préhistoire, les groupes humains se sont structurés autour de règles, croyances et rapports d'autorité. Ces premières formes sociales ont évolué par strates successives : conquêtes, échanges, innovations, jusqu'à former les États modernes.

- **L'Antiquité : naissance des premières structures politiques et juridiques**

L'Antiquité voit naître les premières civilisations étatiques, dotées de règles codifiées et d'un pouvoir centralisé.

En Mésopotamie, dès 3300 av. J.-C., les premiers empires se forment. Le pouvoir y est à la fois politique et sacré : Sargon Ier est désigné comme « roi-dieu », tandis qu'Hammourabi, en 1792 av. J.-C., impose un code unifié à son peuple. L'idée d'un droit applicable à tous marque une première ébauche d'État de droit. Dans les cités-États antiques (Babylone, Sumer), la société est hiérarchisée : hommes libres, esclaves, femmes n'ont pas les mêmes droits.

En Égypte, le pharaon concentre tous les pouvoirs. L'apparition de l'écriture hiéroglyphique (entre 4000 et 3000 av. J.-C.) permet l'administration d'un territoire étendu. Le pouvoir repose sur une centralisation absolue, mêlant autorité divine et gouvernance terrestre.

Chez les Hébreux, l'autorité est d'abord assurée par les chefs de tribu, puis par des rois, mais toujours sous la souveraineté divine. Dieu fait la loi, le roi l'applique et la justice est rendue en son nom.

La Grèce antique invente plusieurs formes de régimes politiques :

- Oligarchie (pouvoir détenu et exercé par un petit nombre d'hommes les plus riches) ;
- Tyrannie (gouvernement arbitraire dirigé par un homme qui dicte ses volontés sans règle préétablie) ;
- Monarchie (pouvoir héréditaire d'un chef unique ou un roi) ;
- Démocratie (pouvoir qui repose sur l'assemblée des seuls citoyens).

Athènes expérimente la démocratie directe, réservée aux seuls citoyens (excluant femmes, esclaves, étrangers). Pour la première fois, une civilisation place le citoyen au cœur de la vie politique de la cité. C'est aussi l'époque des premiers débats philosophiques sur le pouvoir (Aristote, Platon), et du théâtre comme espace de réflexion collective. Aristote classe les régimes selon leur tendance à se corrompre : « La royauté dégénère en tyrannie, l'aristocratie en oligarchie, la république en démocratie » (*La Politique*), cette dernière étant, selon lui, une forme dévoyée de gouvernement.

Rome, quant à elle, perfectionne l'administration. Passée de la royauté à la République puis à l'Empire (27 av. J.-C.), elle développe un droit laïc, structuré, enseigné par des jurisconsultes. Ce droit romain, encore utilisé comme socle juridique dans nombre de pays européens, est accompagné d'un système

fiscal, d'une organisation militaire, et de politiques de redistribution. À partir du règne d'Auguste, seul l'Empereur détient le pouvoir de créer le droit, marginalisant peu à peu les assemblées populaires.

La chute de l'Empire romain d'Occident en 476 marque la fin d'une ère, mais les institutions, logiques de hiérarchie et structures juridiques développées durant l'Antiquité formeront un socle durable pour les sociétés futures.

• **Le Moyen-Âge : naissance des États monarchiques**

Avec l'effondrement de l'Empire romain, l'**Europe se morcelle entre l'orient et l'occident**. Des peuples germaniques (dits « barbares ») fondent différents royaumes. Leur société se définit par une pluralité de lois et de coutumes. L'État, le palais royal, devient faible avec l'apparition de papautés autonomes et de comtés. La justice, quant à elle devient plus proche des fidèles et permet de lutter contre les abus. La procédure inquisitoire se développe.

Jusqu'au XI^e siècle se succèdent de grands rois **mérovingiens** (Clovis, Dagobert) et **carolingiens** (Charlemagne) qui imposent progressivement un territoire unifié et une langue commune. Le **système féodal** se développe avec la dynastie des capétiens : les seigneuries locales prennent le pas sur l'autorité centrale. Le roi devient alors un seigneur parmi les autres, n'ayant d'autorité que sur son domaine personnel. Cependant, il demeure le seul à être sacré, garantissant la légitimité supérieure. La société médiévale repose sur des liens de vassalité, et se divise en trois ordres : noblesse, clergé et tiers état.

La féodalité s'affaiblit au milieu du XII^e siècle au profit de la figure royale, qui se place au sommet de la pyramide et s'affirme comme suzerain suprême.

Entre le XII^e siècle et XV^e siècle naissent les **États**. Le roi met en place une administration locale, confiée à des agents locaux (les baillis et les sénéchaux), rend justice au nom de la Couronne, et gouverne un conseil (embryon des « ministres » actuels). À côté des codes de justice royaux, le droit canonique de l'Église, quant à lui, encadre aussi la vie sociale et morale.

Les différentes crises de religions (dont les croisades), l'affaiblissement de la féodalité et les progrès techniques (imprimerie) et intellectuels (universités) annoncent la fin du Moyen-Âge vers le XV^e siècle et l'émergence de l'État moderne.



Erreur fréquente

Ne sous-estimez pas l'importance de l'Église dans la société médiévale. Elle n'était pas qu'une institution religieuse, mais aussi un pouvoir politique parallèle qui influençait largement la vie quotidienne.

• L'époque moderne : la société de l'Ancien régime

Au XVI^e le royaume est vaste et les guerres sont nombreuses. Ceci impose une centralisation administrative de l'autorité. Les monarchies s'imposent dans toute l'Europe, tandis que le capitalisme commercial s'étend à travers la colonisation des nouveaux mondes. En France, apparaît une société hiérarchisée où émerge une bourgeoisie d'affaires dynamique. De nouvelles valeurs émergent alors : individualisme, travail, marché, progrès. Par ailleurs, la découverte de l'artillerie donne une nouvelle forme aux guerres.

Au XVII^e siècle, Louis XIV incarne l'apogée de la **monarchie absolue** : le roi concentre tous les pouvoirs, sans contre-pouvoir institutionnel. Il gouverne seul, dirige la justice, la guerre et les finances.

L'Ancien Régime pose les prémisses d'un État moderne avec une administration, des finances publiques, un appareil militaire permanent. Cependant, la société reste profondément **inégalitaire**, divisée en ordres (clergé, noblesse, tiers état). C'est aussi l'époque des grandes découvertes, du développement des villes, du commerce et d'une première forme de mondialisation.

À retenir

Comprenez que la monarchie absolue, même si très puissante, reposait sur des compromis avec les élites locales et le clergé. Ce système a posé les bases de l'État moderne.

• Le XVIII^e et XIX^e siècles : instabilité politique et naissance des sociétés modernes

La Révolution française de 1789 renverse la monarchie absolue et donc l'Ancien Régime. Le roi doit se soumettre à une **Constitution**, la **Première République** est actée en 1792. Mais l'instabilité politique du XIX^e siècle fait naître le I^{er} Empire de Napoléon I^{er} en 1804, puis le système de la Restauration. Une seconde révolution a lieu les 27-28-29 juillet 1830 laissant place à la monarchie